

PROGRAMME D'ÉVALUATION ET ANALYSE DES INCIDENTS



FÉVRIER 2026



Régie du Centre Mékinac



Régie incendie de la Vallée du St-Maurice



Service incendie du secteur Est de Mékinac
Pour



Municipalité de Lac-aux-Sables



Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

ADAPTATION

Éric Piché, Responsable régional en incendie

REMERCIEMENT / SOURCE

Service de sécurité incendie de la ville de Rimouski

APPROBATION DU CONTENU

Daniel Isabelle, directeur

Alain Beauséjour, directeur

Pascal Martel, directeur

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	2
BUT DU PROGRAMME.....	2
OBJECTIFS	2
FRÉQUENCE D'ANALYSE DES INCIDENTS	3
DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS	3
MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ANALYSE	4
UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS	4
RESSOURCES	4
INDICATEURS DE PERFORMANCE	5
CONCLUSION	5

PRÉAMBULE

Ce programme est rédigé conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S -3.4), aux [Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie](#) et au [Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies](#) du ministère de la Sécurité publique du Québec, afin de satisfaire aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2026 de la MRC de Mékinac, ainsi qu'aux plans de mise en œuvre et leurs révisions adoptés par les Régies et regroupement. Ces plans de mise en œuvre détaillent les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés dans le schéma de couverture de risques.

Le guide de mise en œuvre rattaché à ce programme dicte les méthodes et les manières préconisées par la direction afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de ce programme.

Le présent programme s'applique aux Régies et services de sécurité incendie du territoire visé et concerne l'ensemble des municipalités qu'ils desservent. La Régie des incendies du Centre de Mékinac (RICM) dessert les municipalités d'Hérouxville, de Saint-Tite, de Saint-Séverin, de Saint-Adelphe et de Sainte-Thècle. La Régie des incendies de la Vallée du Saint-Maurice (RIVSTM) dessert les municipalités de Grandes-Piles, de Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives. Le Service de sécurité incendie (SSI) du secteur Est de Mékinac (SISEM) est au service des municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban. Ainsi, le programme encadre l'application uniforme des mesures prévues sur l'ensemble de ces territoires, en cohérence avec les responsabilités respectives de chacune des Régies et du service concerné.

BUT DU PROGRAMME

Ce programme vise à encadrer l'analyse des incidents ayant nécessité l'intervention des pompiers sur le territoire desservi par les Régies et SSI. L'objectif est d'obtenir un portrait contemporain et réaliste de la situation, ainsi que des données locales pertinentes, afin de bien cerner les risques et de définir les mesures permettant de prévenir les incidents. Les résultats obtenus seront utiles à l'autorité locale pour cibler et orienter adéquatement les différentes activités de prévention incendie.

L'évaluation et l'analyse des incidents englobent l'ensemble des activités et des opérations permettant d'obtenir une rétroaction sur les événements ayant nécessité l'intervention des pompiers, tels qu'un incendie de bâtiment, une alarme incendie fondée ou non, ainsi que d'autres types d'interventions. Cette démarche vise à mieux cerner les risques et à définir les mesures appropriées pour prévenir les incendies. Elle servira également à orienter les gestionnaires des Régies et SSI dans la réalisation et l'atteinte de leurs objectifs, notamment en ce qui a trait à la révision annuelle des programmes de prévention.

Le Programme d'évaluation et analyse des incidents constitue l'élément central de la démarche de prévention, car il permet d'adapter les actions aux réalités du territoire. Il est étroitement lié aux quatre (4) autres programmes de prévention, dont la mise à jour et l'optimisation reposent sur les données et les analyses produites par le présent programme. L'ensemble vise à réduire les pertes humaines et matérielles attribuables aux incendies.

OBJECTIFS

- Obtenir un portrait réel des pertes de vies humaines, matérielles et financières;
- Déterminer les problématiques et les priorités, et en assurer le suivi;
- Situer géographiquement et temporellement les problématiques;
- Évaluer la pertinence des activités de prévention réalisées;
- Modifier et bonifier les programmes de prévention.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES INCIDENTS FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION

Les critères de sélection servant à déterminer les incidents faisant l'objet d'une évaluation sont les suivants :

- Les causes des incendies survenus sur le territoire desservi par chacun des Régies et SSI du territoire;
- Le nombre d'incendies selon l'usage des bâtiments au cours des cinq (5) dernières années;
- Le secteur géographique des incendies;
- Le nombre et la nature des alarmes, qu'elles soient fondées ou non;
- Le type de population concernée;
- Les données relatives aux blessures ou aux brûlures subies lors d'un incendie;
- Les causes de décès liées aux incendies.

Les types d'intervention et la nature des événements pris en compte dans l'analyse sont les suivants :

- Les incendies de bâtiment;
- Les alarmes incendie, qu'elles soient fondées ou non;
- Les alarmes de monoxyde de carbone, qu'elles soient fondées ou non;
- Les feux à ciel ouvert;
- Les feux dans les conteneurs extérieurs (déchets, recyclage, etc.);
- Les feux d'installations électriques extérieures;
- Les feux de cheminée.

FRÉQUENCE D'ANALYSE DES INCIDENTS

Afin d'effectuer une analyse des incidents efficace, celle-ci doit être réalisée au minimum une fois par année, ou plus fréquemment selon les besoins. L'autorité locale est responsable de recueillir, de consolider, d'interpréter et d'analyser les données suivantes :

- Les rapports d'intervention rédigés dans BeeON;
- Les résultats de la recherche sur les causes et les circonstances de l'incendie;
- Les statistiques provinciales.

DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

L'évaluation et l'analyse des incidents font l'objet d'un suivi annuel rigoureux au sein des Régies et SSI. Ce processus systématique permet d'identifier, année après année, les principales causes des incendies et d'orienter les actions de prévention en conséquence.

Les documents analysés sont les suivants :

- Les rapports d'intervention;
- Les cartes d'événements (nouvelle appellation depuis 2024);
- Les rapports d'activités;
- Les rapports de recherche des causes et des circonstances de l'incendie (RCCI);
- Les rapports du coroner;
- Les rapports d'enquête de la CNESST;
- Les statistiques du ministère de la Sécurité publique (à titre de comparatif);
- Le rôle d'évaluation municipal, afin de tenir compte du patrimoine bâti de la Ville de Rimouski.

Les données seront consolidées, interprétées et analysées afin de mettre en évidence les principales causes des incendies survenus sur chacun des territoires desservis par les Régies et SSI. L'analyse tiendra compte des usages principaux des bâtiments, dans le but d'orienter les activités de prévention et de mettre en place des actions concrètes pour réduire le déclenchement des incendies.

MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ANALYSE

Les Régies et services de sécurité incendie, effectuent une analyse détaillée des incidents en croisant différentes variables, telles que la nature de l'événement, le type de bâtiment, la période de l'année (mois, jour, heure) ainsi que les conséquences monétaires et humaines (blessures, décès). Cette approche permet d'identifier les tendances et les facteurs de risques spécifiques.

Voici les points retenus qui seront compilés :

- La nature de l'incident, qu'il soit fondé ou non;
- La source de l'alarme ou de la chaleur;
- Si l'incident s'est propagé ou non;
- L'usage du bâtiment;
- Les pertes humaines et matérielles;
- Les blessures subies par la population.

Les points précédents sont compilés sous forme d'un tableau de bord dans le logiciel incendie BeeON. Ce tableau est conçu de manière à permettre le suivi en temps réel de l'évolution de ces différentes statistiques. Il sera analysé mensuellement afin de bien cibler les récurrences et les comportements dangereux.

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

Les données recueillies à la suite de l'analyse des incidents permettront, au besoin, d'effectuer les actions suivantes :

- Adapter au besoin le Programme d'activités de sensibilisation du public et adapter les stratégies de communication associées;
- Adapter au besoin la réglementation municipale afin de prendre en considération les problématiques constatées;
- Ajuster la périodicité du Programme d'inspection périodique des risques moyens, élevés et très élevés;
- Planifier de nouveaux programmes ou modifier la planification des activités de prévention.

RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Les besoins en ressources humaines lors du processus peuvent varier. C'est l'autorité compétente, ou la personne qu'il désigne, qui est responsable de l'évaluation mensuelle des incidents et de l'adaptation des programmes de prévention en conséquence.

Le niveau d'expertise requis pour déterminer les causes d'un incendie varie en fonction de la complexité de la situation. Le personnel des opérations peut gérer les cas les plus simples et alimenter le DSI 2003.

En début d'année, les Directeurs des Régies ou du SSI ou de leur représentant, procède à l'analyse des données des incidents survenus au cours de l'année précédente afin d'identifier les tendances et d'orienter les activités de prévention pour l'année en cours.

Afin d'optimiser leurs compétences en investigation d'incendie, une évaluation des besoins en formation des préventionnistes sera réalisée annuellement, suivie d'actions de formation ciblées en fonction des besoins, des disponibilités et des coûts.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Une évaluation des résultats du programme est effectuée chaque année afin de planifier les activités de prévention pour l'année suivante.

Lorsqu'une situation se répète dans une courte période, des moyens seront déployés afin de réagir rapidement, soit à l'aide d'une sortie médiatique, soit par un communiqué visant à rappeler les consignes de sécurité.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin d'assurer l'amélioration continue du programme de prévention, un système de suivi rigoureux sera mis en place. Le personnel saisira systématiquement les données de chaque intervention dans le logiciel BeeON. Ces données seront ensuite analysées afin de calculer les indicateurs de performance clés.

Ces indicateurs permettront d'évaluer l'efficacité de nos actions, d'identifier les points faibles et d'ajuster nos stratégies en conséquence.

CONCLUSION

L'analyse des incidents est un élément clé de la culture de prévention. L'implication de tous les acteurs concernés favorise une prise de conscience collective et renforce l'engagement en matière de sécurité incendie, où les leçons tirées du passé contribuent à l'amélioration des pratiques futures. Ce programme permet non seulement de réagir aux incidents, mais aussi de prévenir leur récurrence, en adaptant les autres programmes de prévention en conséquence.